

Mettler Toledo International Inc.

Code de conduite des partenaires commerciaux

Le Code de conduite des partenaires commerciaux (le « Code ») s'applique à tous nos partenaires commerciaux, y compris nos partenaires de la distribution et de la chaîne d'approvisionnement. Le respect de ce Code est une condition pour travailler avec nous. Il prévaut sur les termes de votre Contrat METTLER TOLEDO, s'y ajoute ou les modifie. METTLER TOLEDO se réserve le droit de mettre à jour ce Code à tout moment. Vous trouverez toujours la version la plus récente sur www.mt.com/policies.

Table des matières

1. Introduction
2. Conformité et coopération
3. Environnement
4. Comportement éthique
5. Travail et droits de l'homme

1. Introduction

1.1 Introduction

METTLER TOLEDO s'engage à mener ses activités de manière éthique, licite et responsable sur le plan social et environnemental.

Sur le lien www.mt.com/policies, nous publions des détails complémentaires sur nos engagements dans le cadre de nos normes qualité, éthique et social ; le Code de conduite applicable à nos propres employés ; ainsi que diverses autres politiques et sujets connexes. En outre, nous divulguons nos performances vis-à-vis de certains de ces sujets dans notre Rapport annuel sur la responsabilité sociétale de l'entreprise, disponible en suivant le lien suivant : www.mt.com/sustainability.

1.2 Ce que nous attendons de nos partenaires commerciaux

Nous attendons de vous, notre partenaire commercial, que vous partagiez les engagements soulignés dans le présent Code. Vous devez travailler avec vos propres partenaires commerciaux pour vous assurer qu'ils s'efforcent également de respecter les principes de ce Code ou des principes équivalents, et vous ne devez pas vous associer à des entreprises dont on sait ou dont on a des raisons de penser qu'elles violent ce Code.

Ce Code de conduite des partenaires commerciaux s'applique à toutes vos activités dans le cadre de vos relations d'affaires avec nous et définit les normes minimales de conduites et pratiques commerciales que nous entendons vous voir respecter dans vos relations avec nous. Vous devez également respecter toutes les lois, ainsi que toutes les réglementations et tous les codes applicables des pays dans lesquels vous intervenez.

Le non-respect des termes de ce Code constitue une violation substantielle de votre contrat avec nous et peut entraîner l'arrêt de votre relation avec notre entreprise.

Contact

Toute question concernant ce Code peut être adressée à l'aide du formulaire de contact disponible à l'adresse www.mt.com/sustainability. Vous pouvez également signaler toute violation de ce Code à notre défenseur des droits. Vous trouverez un moyen de le contacter en vous rendant sur www.mt.com/policies.

2. Conformité et coopération

2.1 Demande d'informations

Nous sommes susceptibles de vous demander des informations concernant votre conformité au présent Code, à notre discrétion ou si la loi l'exige. Vous devez répondre à ces demandes d'informations en temps voulu et de manière complète, et faire preuve de coopération vis-à-vis de toutes les demandes de suivi raisonnables destinées à une collecte d'informations complémentaires ou à des mesures correctives. En outre, nous nous réservons le droit de vérifier votre conformité à ce Code par l'intermédiaire d'audits ou d'autres mécanismes d'évaluation.

2.2 Contenu et origine du matériel

Nous attendons de vous que vous soyez en mesure de divulguer le contenu des matériaux et l'origine de tous les matériels qui nous sont fournis. Vous devez mener une enquête raisonnable sur le pays d'origine des matières dans l'ensemble de votre chaîne d'approvisionnement, en remontant jusqu'à leur origine, puis nous fournir ces informations sur demande. Nous attendons de vous que vous fassiez preuve de la diligence appropriée pour déterminer si vos activités d'approvisionnement profitent directement ou indirectement à des conflits armés ou à des violations des droits de l'homme.

3. Environnement

3.1 Efficacité des ressources

Nous attendons de vous que vous adoptiez un comportement responsable sur le plan environnemental dans le cadre de vos activités commerciales afin de limiter les impacts négatifs sur l'environnement. Il s'agit notamment d'optimiser l'utilisation des ressources naturelles, telles que l'énergie, l'eau, les produits chimiques et les matières premières, d'éviter l'utilisation de matières dangereuses dans la mesure du possible et de s'engager dans des activités de réduction, de réutilisation et de recyclage. Nous vous encourageons à adopter des politiques et des procédures de gestion environnementale, à suivre les performances environnementales et à définir des objectifs de réduction des déchets, de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

3.2 Conformité et contrôle

Vous devez obtenir, entretenir et conserver tous les permis, toutes les licences et tous les enregistrements d'informations environnementaux requis, et respecter les exigences opérationnelles et de compte rendu qui y sont associées. Vous devez surveiller, contrôler et traiter comme il se doit les eaux usées, les déchets solides, les émissions atmosphériques et les substances dangereuses générées par les opérations, les processus industriels et les installations sanitaires avant leur rejet ou leur élimination.

Vous devez vous conformer à toutes les lois et réglementations applicables concernant l'interdiction ou la restriction liées à des substances spécifiques (telles que les matières dangereuses), y compris les lois sur l'étiquetage et les réglementations relatives au recyclage et à l'élimination.

GreenMT

Nous vous encourageons à prendre connaissance de nos propres objectifs et progrès en matière de développement durable en consultant notre Rapport annuel sur la responsabilité sociétale de l'entreprise. Nos rapports de cette année et des années précédentes peuvent être téléchargés à l'adresse www.mt.com/sustainability.

4. Comportement éthique

4.1 Intégrité

Vous devez vous engager à respecter les normes les plus élevées en matière d'éthique dans vos relations avec les travailleurs, les fournisseurs, les clients et les partenaires commerciaux. Nous attendons les plus hautes normes d'intégrité dans toutes les interactions commerciales. Toute forme de corruption, d'extorsion et toute pratique similaire sont interdites.

4.2 Concurrence loyale

Nous attendons de vous et de vos employés qu'ils fassent preuve d'une concurrence loyale et éthique dans le cadre de chaque opportunité commerciale. Vous devez vous conformer aux normes de loyauté des affaires, de la publicité et de la concurrence. Vos employés impliqués dans la vente de nos produits et services doivent s'assurer que toutes les déclarations, communications et représentations aux clients sont appropriées, complètes et véridiques.

4.3 Propriété intellectuelle et confidentialité

Vous devez respecter les droits de propriété intellectuelle des tiers, et le transfert des technologies et des savoir-faire doit être effectué de manière à protéger les droits de propriété intellectuelle. Vous devez préserver la confidentialité des informations confidentielles et exclusives de METTLER TOLEDO et de tiers, et n'utiliser ces informations qu'à des fins autorisées. Vous devez utiliser des moyens appropriés pour protéger nos informations. Vous devez respecter les lois et les exigences réglementaires en matière de confidentialité et de sécurité des informations lorsque vous collectez, stockez, traitez, transmettez et partagez des informations personnelles.

4.4 Corruption

Vous ne devez pas offrir, payer, demander ou accepter des pots-de-vin (y compris des paiements de facilitation) ou participer à d'autres incitations illégales dans le cadre de relations commerciales ou gouvernementales. Lorsque vous traitez avec d'autres personnes, y compris nos associés commerciaux, vous devez faire preuve d'une diligence raisonnable pour vous assurer qu'elles ne proposeront, ne paieront, ne demanderont ou n'accepteront pas d'incitations illégales, y compris des pots-de-vin. Vous devez respecter toutes les lois de lutte contre la corruption en vigueur.

4.5 Registres et comptes

Des documents commerciaux et financiers fiables et précis sont essentiels, et vous devez veiller à l'exactitude et à l'exhaustivité de tout ce que vous envoyez à METTLER TOLEDO, y compris les commandes, les rapports commerciaux et les autres informations.

4.6 Consignation et dénonciation

Vous devez vérifier que des canaux sont mis à la disposition de vos employés pour qu'ils puissent signaler toute préoccupation et toute activité illégale observée sur le lieu de travail, sans craindre une quelconque forme de harcèlement ou de représailles. Vous devez vous assurer que tout rapport de ce type fasse l'objet d'un examen et d'un suivi appropriés et responsables.

Nous sommes intègres

« Nous sommes intègres » est l'une de nos valeurs fondamentales. Nous vous encourageons à prendre connaissance des engagements que nous avons pris pour garantir une conduite éthique dans toutes nos activités dans le cadre de nos normes qualité, éthique et social et de notre Code de conduite, auxquels vous pouvez accéder à l'adresse www.mt.com/policies.

5. Travail et droits de l'homme

5.1 Santé et sécurité

Vous devez vous engager à créer des conditions de travail sûres et un environnement de travail sain pour tous vos employés.

Vous devez protéger les employés contre toute surexposition aux risques chimiques, biologiques et physiques. Les risques physiques comprennent le bruit, les températures extrêmes, l'éclairage inapproprié, la radiation, l'ergonomie, la qualité de l'air et les vibrations. L'exposition des employés à des tâches physiquement exigeantes doit être évaluée et contrôlée. Vous devez mettre en œuvre des contrôles appropriés, des procédures de travail sûres, une maintenance préventive et des mesures de protection afin d'atténuer les risques pour la santé et la sécurité sur le lieu de travail. Ces mesures doivent comprendre la fourniture d'équipements de protection individuelle à vos employés et la mise à disposition d'informations et de formations pour vos employés qui travaillent dans des zones dangereuses ou avec des substances dangereuses.

Vous devez vous assurer que vos employés ont accès à de l'eau potable et à des sanitaires hygiéniques. Si vous fournissez des salles de repos ou des installations d'hébergement à vos employés, celles-ci doivent être sûres, propres et respecter la vie privée de vos opérateurs.

5.2 Planification et évaluations

Vous devez identifier et évaluer les situations d'urgence et réduire leur impact en mettant en œuvre des plans d'urgence et des procédures de réponse (y compris un service d'appels d'urgence, un système d'avertissement et d'évacuation des employés, une formation des opérateurs, un système de détection et d'extinction des incendies, et des issues de secours adéquates). Ces évaluations doivent s'appliquer à toutes les salles de repos ou installations d'hébergement que vous fournissez à vos employés.

5.3 Droits de l'homme

Vous devez vous engager à respecter les droits de l'homme des travailleurs et à les employer conformément aux lois et réglementations locales en matière de travail.

5.4 Égalité des chances

Vous devez créer et maintenir un environnement dans lequel tous les employés sont traités avec dignité et respect. Vous devez fournir à vos employés un environnement de travail exempt de coercition, de discrimination et de harcèlement. Vous devez vous engager à constituer une main-d'œuvre en valorisant l'égalité des chances en matière d'emploi, l'inclusion économique et la diversité à tous les niveaux de direction, et en évitant toute discrimination dans vos pratiques de recrutement et d'emploi.

5.5 Rémunération et temps de travail

Vous devez respecter toutes les lois locales relatives au temps de travail et à la rémunération, y compris toutes ces exigences : limitation du temps de travail (p. ex., un maximum d'heures de travail) ; respect du temps libre ; pauses et congés obligatoires ; rémunération obligatoire des heures supplémentaires ; et versement obligatoire d'un salaire minimum, suffisant ou décent.

5.6 Liberté d'association

Vous devez respecter toutes les lois locales concernant les droits des travailleurs à négocier collectivement, à s'associer librement, à adhérer ou non à des syndicats, à demander une représentation et à adhérer à des comités d'entreprise.

5.7 Emploi librement choisi

Tout emploi doit être choisi librement, et les termes et conditions de la relation de travail avec vos employés doivent être formulés par écrit et mis à leur disposition. Vous ne pouvez pas imposer aux employés de renoncer à la possession de documents personnels, y compris des papiers d'identité, comme condition pour travailler pour vous. Vous ne devez ni utiliser ni soutenir le travail des enfants, le travail en milieu carcéral, le travail forcé, le travail en servitude, le travail non volontaire ou l'esclavage. Vous ne devez pas cautionner ou pratiquer le commerce illégal ou le trafic d'êtres humains à des fins d'exploitation commerciale. Vous ne devez utiliser aucune forme de châtement physique ou corporel, ni aucun autre traitement inhumain ou sévère sur vos employés.